



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU

DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Séance du 15/12/2023 à 9 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à neuf heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis à la Mairie de Clayeures, sous la présidence de Monsieur Vincent COLLARD.

Une feuille d'emargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Conformément à l'article 12 des statuts fixant les modalités de délibération du Bureau, le quorum est atteint, le Bureau peut ainsi valablement délibérer.

Ordre du jour de la réunion du Bureau :

- 1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 13/10/2023.
- 2 – Renouvellement de la composition du Bureau : élection du Président, Vice-Président et Secrétaire.
- 3 – Renouvellement des membres de la Commission d'attribution des marchés.
- 4 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57.

Informations générales :

- 5 - Signature du marché de travaux avec l'entreprise THIRIET et démarrage des travaux connexes.
- 6 - Déblocage de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne.
- 7 – Contrat d'assurances souscrit auprès de Groupama.
- 8 – Facturation de la redevance d'aménagement : signature des conventions Exploitants/Association Foncière et Exploitants/Propriétaires.
- 9 – Redevance d'aménagement foncier 2023.

1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 13/10/2023

Le Président fait lecture du procès-verbal de la réunion du Bureau du 13/10/2023 dont une copie a été adressée à chaque membre en annexe de la convocation.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 9 VOTE A L'UNANIMITE

2 – Renouvellement de la composition du Bureau : élection du Président, Vice-Président et Secrétaire.

2-1 - Procédure :

En 2017, les membres du Bureau ont été désignés pour un mandat de 6 ans pour siéger et participer aux délibérations de l'Association Foncière de CLAYEURES.

Ce mandat étant arrivé à expiration et conformément à l'arrêté préfectoral d'institution de l'association du 18/05/2017, la procédure de renouvellement des membres a été mise en œuvre :

- Un arrêté départemental a été signé le 09/10/2023 par Madame KHIROUNI, Présidente du Conseil départemental, afin de désigner le conseiller départemental du canton ;
- La Chambre d'Agriculture a désigné 4 propriétaires de biens fonciers le 23/10/2023 ;
- Le Conseil Municipal de CLAYEURES a désigné 4 propriétaires de biens fonciers par délibération du 30/11/2023 ;
- Monsieur Christian CENDRE, Maire, intègre le Bureau en tant que membre de droit (décision validée par délibération du Conseil Municipal du 30/11/2023) ;

La durée du mandat des nouveaux membres est de 6 ans à compter de la signature de cet acte (article 2 de l'arrêté préfectoral), soit jusqu'au 12/12/2029.

2-2 – Installation du nouveau Bureau de l'Association Foncière par le Président sortant

Un arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de ce nouveau Bureau a été signé par Monsieur le Préfet le 12/12/2023 :

- Le Maire de CLAYEURES : Monsieur Christian CENDRE
- Le Conseiller départemental : Monsieur Thibault BAZIN

- Désignation par la Chambre d'Agriculture :

Monsieur Raymond BENOIT	53 Grande Rue -- 54290 CLAYEURES
Monsieur Vincent BROCHERAY	Ferme de la Chalade -54290 CLAYEURES
Monsieur Gilles GERARDIN	48 Grande Rue -54290 CLAYEURES
Monsieur Vincent COLLARD	29 Grande Rue - 54290 CLAYEURES

- Désignation par le Conseil Municipal de CLAYEURES :

Monsieur JUSNEL CLAUDE	Au Louet - 54290 CLAYEURES
Monsieur COLIIN MICHEL	6 Rue de la Mairie – 54290 CLAYEURES
Madame LEMAIRE MARIE-HELENE	20 rue du Capitaine Durand - 54290 ROZELIEURES
Monsieur CENDRE Julien	3 Grande Rue - 54290 CLAYEURES

2-3 – Election de l'exécutif du Bureau

Monsieur COLLARD demande à présent aux membres de bien vouloir élire les nouveaux Président, Vice-Président et Secrétaire.

> Statuant sur l'élection du Président sortant :

Monsieur COLLARD demande aux nouveaux membres du Bureau s'il y a des candidatures au poste de Président :

- Monsieur COLLARD Vincent propose sa candidature

Il fait procéder au vote (Monsieur COLLARD ne participe pas au vote) :

Résultats : Après VOTE, Monsieur COLLARD Vincent, est élu à la majorité absolue (8 voix).

Monsieur COLLARD Vincent, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président.

> Statuant sur l'élection du Vice-Président :

Monsieur COLLARD demande aux membres du Bureau s'il y a des candidatures au poste de Vice-Président :

- Monsieur GERARDIN Gilles propose sa candidature.

Monsieur COLLARD fait procéder au vote (Monsieur GERARDIN ne participe pas au vote) :

Résultats : Après VOTE, Monsieur GERARDIN Gilles, est élu à la majorité absolue (8 voix).

Monsieur GERARDIN Gilles, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-Président.

> Statuant sur l'élection du Secrétaire :

Monsieur COLLARD demande aux membres du Bureau s'il y a des candidatures au poste de Secrétaire :

- Madame LEMAIRE Marie-Hélène propose sa candidature.

Monsieur COLLARD fait procéder au vote (Madame LEMAIRE ne participe pas au vote) :

Résultats : Après VOTE, Madame LEMAIRE Marie-Hélène est élue à la majorité absolue (8 voix).

Madame LEMAIRE Marie-Hélène, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Secrétaire.

3 – Renouvellement des membres de la Commission d'attribution des marchés

Suite à ce renouvellement, il convient de renouveler également les membres qui siègent dans la Commission d'attribution des marchés passés par l'Association Foncière.

Pour l'Association Foncière de CLAYEURES, la commission d'appel d'offres est constituée de :

- Monsieur Vincent COLLARD, Président
- 2 représentants du Bureau de l'association désignés par le Président en séance plénière du 15/12/2023 :
- Madame Marie-Hélène LEMAIRE
- Monsieur Gilles GERARDIN

4 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57.

Par courrier en date du 06/12/2023, la Direction Générale des Finances publiques a informé le Président du changement de nomenclature appliquée à l'ensemble des collectivités territoriales à partir du 1er janvier 2024 avec un passage de référentiel de la M14 à la M57. La DGFIP a émis un avis favorable sur le principe d'adoption de cette nouvelle nomenclature.

Afin de valider son droit d'option pour le référentiel M57 applicable à l'Association Foncière de Clayeures à compter du 1er janvier 2024, le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le passage aux nouvelles instructions budgétaires et comptables de la M57.

> Changement de référentiel budgétaire et comptable - passage au référentiel M57 :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 06/12/2023,

Considérant :

- Que l'instruction M 57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP),

- Qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités territoriales devrait intervenir au 1^{er} janvier 2024,

- Que conformément à l'article 1 du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, l'Association Foncière a sollicité l'avis du comptable public et que cet avis est favorable,

Après en avoir délibéré, Le Bureau :

- Décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M 57 simplifiée abrégée.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

VOTE A L'UNANIMITE

5 - Signature du marché de travaux avec l'entreprise THIRIET et démarrage des travaux connexes.

5 - 1 - Travaux connexes

En présence de Monsieur MULLER, maître d'œuvre, le Maire de la Commune et le Président de l'Association Foncière, ont signé le marché de travaux publics avec l'entreprise L. THIRIET en date du 26/10/2023.

Les travaux débuteront à partir de la 2^{ème} semaine de janvier 2024. Le conducteur des travaux est Monsieur Patrice MALGRAS.

Une réunion préalable au commencement des travaux s'est tenue en commune de CLAYEURES le 18/12/2023 en présence de Monsieur THIRIET, Monsieur MULLER, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de l'Association Foncière, TRAPIL ;

5 - 2 - Subventions départementales

Au vu des ordres de service de démarrage des travaux délivrés par le maître d'œuvre, le 1^{er} acompte des subventions départementales a été versé par type de travaux aux deux maîtres d'ouvrage (Commune et Association Foncière).

6 - Déblocage de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne.

Suite au vote du budget 2023 le 13/10/2023, une demande de déblocage de l'emprunt au 1^{er} janvier 2024, souscrit auprès de la Caisse d'Epargne a été effectuée en décembre 2023. Les documents définitifs sont en cours de signature par l'organisme bancaire.

7 - Contrat d'assurances souscrit auprès de Groupama.

Groupama a été averti du vote du budget 2023 en date du 13/10/2023.

Le contrat d'assurances prendra effet au 01/01/2024.

La cotisation annuelle d'assurance sera versée au 01/02/2024.

8 – Facturation de la redevance d'aménagement : signature des conventions Exploitants/Association Foncière et Exploitants/Propriétaires.

En application de la décision du Bureau prise par délibération du 25/08/2023 relative au versement de la redevance d'aménagement, les conventions entre les exploitants et l'Association Foncière de CLAYEURES ont été transmises le 13/11/2023.

Les conventions entre Exploitants et Propriétaires ont également été envoyées aux propriétaires concernés le 13/11/2023.

Tout propriétaire qui souhaite que la facturation de la redevance soit établie au nom de son exploitant doit en informer le Président afin qu'un accord soit formalisé par convention.

9 – Redevance d'aménagement foncier 2023

La redevance 2023, votée par le Bureau le 25/08/2023, sera émise au 1^{er} trimestre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président de séance,



Vincent COLLARD

La secrétaire de séance,



Marie-Hélène LEMAIRE



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

REUNION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

LISTE DE PRESENCE

MEMBRES	PRESENT	MANDAT	PROCURATION DONNEE POUR NOM - PRENOM	EMARGEMENT	EXCUSE
Monsieur COLLARD Vincent Président de l'Association Foncière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur BROCHERAY Vincent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Brochery Vincent		<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur BENOIT Raymond	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur GERARDIN Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur JUSNEL Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Madame LEMAIRE Marie-Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Julien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur COLIN Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Thibault BAZIN Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de membres présents : ...8...

Nombre de membres représentés : ...1...

Total des membres présents ou représentés : ...9...

Quorum :



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

REUNION DU BUREAU

DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Association Foncière de CLAYEURES – 29 Grande Rue – 54390 CLAYEURES

Tél : 06/79/89/84/11 – 03/83/94/56/98

collardvincent54@gmail.com

associationfoncieredeclayeures@departement54.fr

PROCURATION

A remplir et à transmettre à un représentant en cas d'absence

Je soussigné(e)

NOM : Brocheux Prénom : Vincent

Membre du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES,

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue jeune de la chalaude

Code Postal – Commune 54290 Clayeures

Tél : 06.80.90.08.73 Email : vincent.brocheux@hotmail.fr

DONNE, PAR LA PRESENTE, PROCURATION A :

NOM : Cenche Prénom : Juilen

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue grande rue

Code Postal – Commune 54290 Clayeures

Tél : 06.18.03.74.23 Email :

POUR ME REPRESENTER :

- Lors de la réunion du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES qui se déroulera le :

Vendredi 15 décembre 2023 à 9 h 00

à laquelle j'ai été convoqué(e).

EN CONSEQUENCE, JE L'AUTORISE à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et à prendre toutes les décisions soumises au vote.

Fait à <VOTRE VILLE> clayeures Le <DATE DU JOUR> 14.12.2024

Signature